

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AEE du 28.09.2022

MEMBRES DE LA COMMISSION : Mesdames
Leah Halpren
Anne Bujard Deutsch
Charlotte Connell

OBJET : PREAVIS N° 06 / 2021-2026 BUDGET 2023
LIEU et DATE : Gingins, le 26 septembre 2022

Mesdames et Messieurs les Délégués,

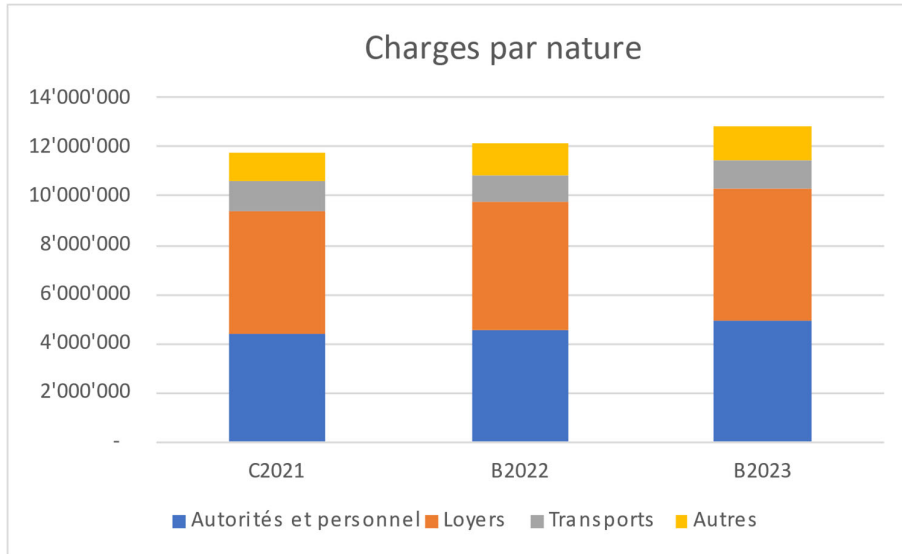
La Commission de Gestion (COGES) du Conseil intercommunal de l'AEE s'est réunie le 20 septembre 2022 à Crassier, en présence des délégués responsables du Comité de Direction, M. Boris Mury, Président, M. Hélio Barreto, Membre. Nous les remercions de leur disponibilité et pour leurs réponses à nos questions.

Lors de cette séance, la commission a examiné les postes du budget 2023 les uns après les autres, les comparant ainsi aux comptes 2021 et au budget 2022. La commission constate que l'excédent de charges annoncé par l'AEE pour l'année 2023 est de CHF 8'370'290, soit une augmentation de CHF 347'527 par rapport au budget 2022 et une augmentation de CHF 1'182'358 par rapport aux comptes 2021.

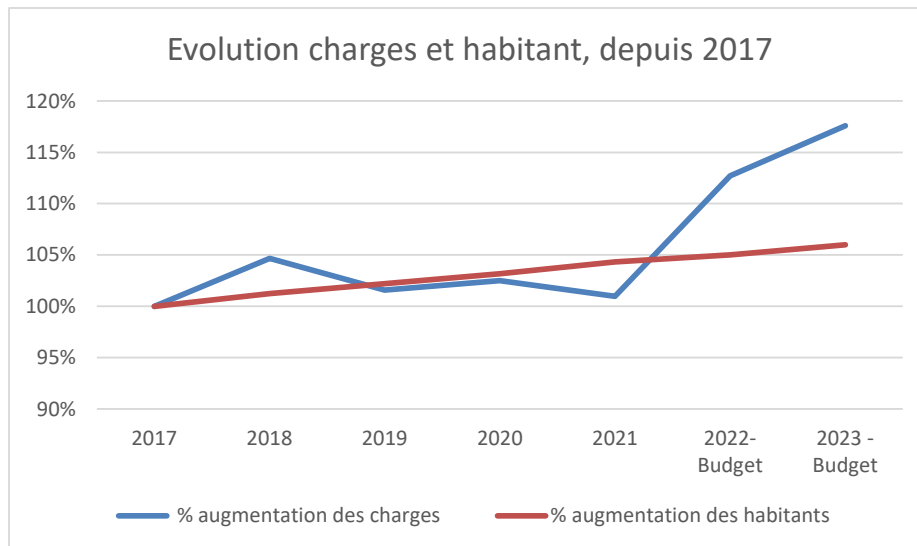
Charges et recettes par nature :

Charges	C2021	B2022	B2023	C21 vs B23	B22 vs B23
Charges de personnel	4,358,256	4,565,440	4,948,550	590,294	383,110
Loyers	4,989,688	5,174,123	5,319,640	329,952	145,517
Transports	1,283,002	1,116,700	1,165,000	- 118,002	48,300
Autres	1,123,562	1,293,500	1,373,000	249,438	79,500
Total Charges	11,754,508	12,149,763	12,806,190	1,051,682	656,427

Recettes	C2021	B2022	B2023	C21 vs B23	B22 vs B23
Parents et rembt tiers	3,121,234	3,059,000	3,179,000	57,766	120,000
Subventions	1,409,835	1,068,000	1,256,900	- 152,935	188,900
Autres	35,507	-	-	- 35,507	-
Total recettes	4,566,576	4,127,000	4,435,900	- 130,676	308,900
Net charges à répartir	7,187,932	8,022,763	8,370,290	1,182,358	347,527



La Commission de Gestion est préoccupée par l'augmentation significative des charges prévues pour 2023 par rapport aux années précédentes comme indiqué dans le graphique ci-dessous.



Comme mentionné dans le préavis et discuté avec les membres du CODIR, cette augmentation est principalement le résultat de deux éléments majeurs.

1. Le premier est l'augmentation des charges de la masse salariale, pour plusieurs raisons :

- Augmentation du nombre d'ETP / préavis 4

Le préavis 4 a été approuvé par le Conseil intercommunal, et la création de ce service RH génère une augmentation des charges de CHF 131'000.- par année. En outre, on observe l'augmentation du temps de travail des adjointes ainsi que l'ajout d'un ETP à La Rippe.

- Alignement des salaires à la table FSAE (Fédération vaudoise des Structures d'Accueil de l'Enfance)

À la suite du dépôt d'une pétition des employés, le CODIR s'est engagé dans la révision des salaires par rapport à la pratique cantonale. Le CODIR a ensuite décidé de s'aligner à la table FSAE, générant ainsi une augmentation non négligeable de la charge salariale (5% en moyenne). Il est à noter que cet alignement à la table s'accompagne du fait que la masse salariale soit adaptée chaque année en fonction des annuités des collaborateurs et potentiellement également à une adaptation au coût de la vie de la table elle-même. Bien que nous ne sachions pas à l'heure actuelle si la table sera adaptée à l'avenir, il est néanmoins nécessaire de souligner que des variations vont avoir lieu, avec les conséquences directes sur la masse salariale et donc les charges à répartir entre communes.

- Automatisation des augmentations de salaires / remplacements

Les augmentations de salaires ne sont donc plus accordées au mérite, mais 'automatisées' en fonction de des années d'expérience; de ce fait, nous encourageons le CODIR et la responsable des ressources humaines à être particulièrement attentifs aux taux d'absentéisme, en hausse depuis le COVID, ce qui génère une forte augmentation de frais de remplacement du personnel, comme reflété dans la comparaison des comptes 2021 (CHF 100'606) et des budgets 2022 (CHF 85'000) et 2023 (CHF 134'900). Des garde-fous doivent être mis en place pour contenir ces dépenses, au niveau du suivi et de la gestion du personnel.

2. Le deuxième élément est l'augmentation des charges de loyers :

- Prix de l'énergie

L'augmentation la plus significative des dépenses de loyer provient du loyer payé à l'AIAB. Cela comprend les loyers du secondaire, de la piscine et du Bo'Resto. En comparant les comptes 2021 au budget 2023, les loyers de ces éléments ont augmenté de CHF 280'710 CHF et en comparant le budget 2022 au budget 2023, ils ont augmenté de CHF 85'360. Nous comprenons que l'augmentation est principalement due aux prix de l'énergie mis au budget de l'AIAB, et refacturé sur les prix de location pour l'AEE. L'augmentation des prix de l'énergie aura très certainement aussi un impact sur chacune de nos communes et en particulier celles qui ont des écoles / structures UAPE. Au moment de notre rencontre avec le CODIR, aucune des communes n'avait exprimé le souhait de revoir le montant des loyers payés, cependant, en fonction de l'évolution de la situation, la COGES a identifié cela comme un risque potentiel dans le futur.

- Investissements

Au niveau scolaire primaire – les loyers ont aussi augmentés notamment du fait des rénovations qui ont eu lieu à Eysins. Suite à notre discussion avec le CODIR, la COGES a compris que les constructions ou rénovations d'écoles ou d'UAPE dans nos communes sont essentiellement financées par l'AEE. Si ces nouvelles constructions sont discutées au préalable par les Communes avec le CODIR, elles ne sont pas soumises à l'approbation du CI. Etant donné que toutes nos communes financent ces projets, la COGES recommande qu'un système soit mis en place

pour qu'au minimum le CI soit tenu informé de tous ces projets car ils ont un impact direct sur toutes nos communautés, tant sur le plan financier que sur celui des prestations disponibles.

EN RESUME

Nous entrons dans une période difficile où, plus que jamais, une gestion et une gouvernance fortes seront essentielles pour garantir que nous fournirons des prestations appropriées à notre communauté, tout en maintenant un contrôle adéquat des inévitables négociations de prix à venir avec tous les fournisseurs et parties prenantes. En ce qui concerne le budget 2023 et les dépenses futures, la COGES a identifié les risques suivants :

Risques identifiés	Recommandations
Charges salariales liées à un outil régi par une autre association (FSAE) ;	Clarifier si la table FSAE est liée aux contrats ou si le CODIR doit prendre une décision annuelle (différence notable entre annuités et augmentations du coût de la vie) ;
Taux d'absentéisme en constante augmentation ;	Mise en place de mesures RH strictes pour endiguer les coûts ;
Pas encore de demandes concernant l'augmentation des charges de chauffage au niveau primaire ;	Identifier les augmentations potentielles ;
Projet de construction d'une UAPE à Chésereux au sein du bâtiment multifonctionnel.	Présentation de dossier au Conseil Intercommunal qui doit être informé des investissements majeurs qui auront un impact significatif sur les charges réparties entre Communes ; Définir les besoins réels vs la charge à répartir entre Communes.

Dans l'optique d'une gestion et gouvernance forte, la COGES a demandé au Codir un certain nombre de documents et informations qui n'ont pas été reçus à la date de rédaction de ce rapport. La COGES reconnaît que cela est certainement dû au court laps de temps alloué entre la préparation du Budget et sa présentation.

Afin d'avoir un contrôle approprié, la COGES reformule à nouveau une demande pour que les délais de révision soient revus et étendus, dans l'idéal, deux semaines pour étudier les préavis avant la séance de questionnement, et deux semaines pour rédiger le rapport.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion vous recommande, Mesdames et Messieurs les Délégués,

d'adopter le budget 2023 tel que présenté dans le préavis N° 06/2021-2026 BUDGET 2023.

POUR LA COMMISSION DE GESTION

Charlotte Connell

Leah Halpren

Anne Bujard Deutsch